

# 1. La Brière, terre de chaume

## La formation du marais<sup>1</sup>

La formation du marais débute **il y a 18 000 ans**. A cette époque, une dépression géographique se forme et les variations du niveau de la mer laissent place à l'eau douce venant du bassin versant du Brivet. Entre 2500 et 1600 avant J.-C., cette dépression devient une zone humide où les îles de Brière restent émergées et le paysage se recouvre de forêts.

Peu à peu, les arbres font place à des roselières et des plantes palustres. Les bois disparaissent et se décomposent lentement dans ce milieu aquatique, formant, à partir de 1600 avant J.-C. la tourbe noire. A cette date s'installe aussi l'agriculture, accélérant le recul des forêts. Les niveaux d'eau continuent de fluctuer au cours du temps jusqu'à l'époque gallo-romaine où ils se stabilisent.

## Les Hommes et le marais

### Une propriété collective

Le **8 août 1461**, François II, Duc de Bretagne, octroie au « peuple des paroisses environnantes » les droits d'exploitation du marais pour se chauffer avec la tourbe ou encore pour le fourrage des bêtes.

Plusieurs siècles plus tard, le **28 janvier 1784**, Louis XVI, dans des lettres patentes, accorde aux riverains

---

<sup>1</sup> Parc naturel Régional de Brière, <https://www.parc-naturel-briere.com/fr/leparc/un-territoire-d'exception/son-caractere/histoire-deau>



Figure 1 Lettre Patente de 1784, Site PNRB

« propriété, possession et jouissance commune et publique » du marais. Il crée ainsi un statut juridique particulier qui permet aux habitants de l'exploiter comme ils l'entendent : **la propriété du marais est collective, indivise et inaliénable.**

**A la Révolution**, le statut du marais indivis de Grande Brière Mottière est réaffirmé par le nouveau gouvernement. Aujourd'hui encore, le marais est géré par les habitants des communes limitrophes à travers la Commission Syndicale de Grande Brière Mottière, créée le **3 octobre 1838**.

## Un territoire façonné par l'activité humaine

Avec la création du statut indivis du marais, l'exploitation de ce dernier s'intensifie. Cette activité entraîne **la création de paysages et de patrimoines** qui évolueront au cours du temps.

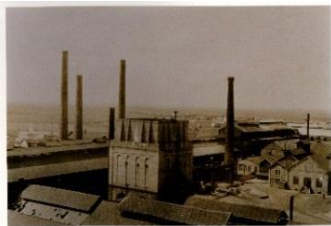


Ainsi, au **XVIIIème siècle**, les îles briéronnes prennent leur aspect actuel ; et au **XIXème siècle**, le marais connaît le point culminant de **l'exploitation** de ses ressources en tourbe, chaume, gibier et poissons

grâce au creusement de canaux navigables. Ceci permet l'entretien du marais, son maintien et le développement d'une forte biodiversité ; les prairies prenant le pas sur les roselières.

## L'expansion des roselières

**A la fin du XIXème siècle, l'industrialisation** se développe dans la région de Saint Nazaire, aux portes du marais. L'exploitation du marais commence à décliner et l'industrie rurale est délaissée par les hommes qui vont travailler à la ville.



Avec la baisse de l'exploitation de la tourbe pour se chauffer et de l'élevage, on observe l'amorce de la progression du roseau en Brière.

Les modifications sociétales se font aussi ressentir à travers le patrimoine architectural : le chaume est petit à petit abandonné, remplacé par des toitures en ardoise.

Au cours du XXème, différents évènements accélèrent encore la fragilisation et la dégradation des patrimoines.

**La Première Guerre Mondiale** entraîne un déclin dans l'exploitation du marais et marque la fin de la commercialisation de la tourbe en Brière. L'exploitation du noir de Brière, vase organique, voit cependant le jour.



Avec la **Seconde Guerre Mondiale**, le marais est inondé sous l'occupation allemande pendant près de trois ans pour empêcher les parachutages ennemis, rendant toute exploitation impossible. C'est durant cette période que l'on

observe une expansion considérable des roselières.

Dans les années **1950**, de nouveaux canaux sont créés rendant certaines zones de pâturage difficilement accessibles, alors abandonnées.

## Des patrimoines naturels et bâtis

A partir des années 1960-1970, les élus sont alarmés **de l'état de leurs patrimoines** et décident de réagir pour le protéger. C'est ainsi qu'en **1970**, le Parc naturel régional de Brière naît de cette volonté des élus. A cette période, de nombreuses chaumières sont à l'abandon, certaines ont des toits mais les deux tiers ont besoin de travaux d'urgence.

*[Photos Kerhinet avant et après travaux :]*

